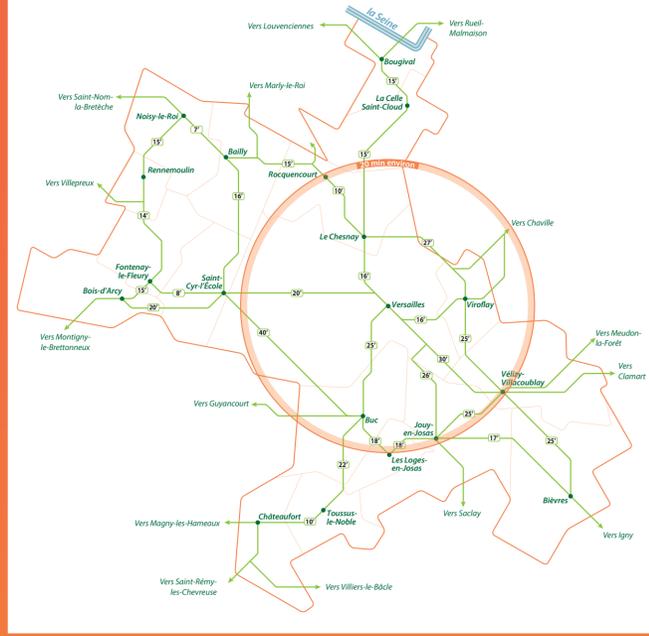


CHRONOMAP

LES TEMPS DE PARCOURS : COMMENT CA MARCHE ?

Les temps de parcours ont été calculés sur la base d'une vitesse de 15km/h. Ils sont indiqués sur le schéma de cette manière (12) et correspondent à la durée moyenne du trajet entre deux carrefours. Le cercle concentrique propose un temps de parcours calculé depuis le centre de Versailles.



La signalétique

LES AMÉNAGEMENTS SÉCURISÉS

- Piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.
- Piste ou bande cyclable conseillée, réservée aux seuls vélos.
- Voie verte : voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

LES AMÉNAGEMENTS PARTAGÉS

- Aire piétonne : la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires. Ils doivent mettre pied à terre si la densité des piétons est trop importante.
- Zone de rencontre : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. Les piétons sont prioritaires.

ZONE 30

- Zone 30 : la vitesse est limitée à 30km/h. Elle améliore la sécurité de tous en favorisant le partage de l'espace entre vélos, automobiles et piétons.
- Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transports en commun et autorisée aux vélos.

LES AUTRES SIGNALISATIONS

- La vitesse est limitée à 30km/h
- Voie à sens unique pour les voitures où les vélos peuvent circuler dans les 2 sens.
- Le cycliste peut emprunter la voie.
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite en cédant le passage aux autres usagers.
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour continuer tout droit en cédant le passage aux autres usagers.
- Panneau directionnel pour les cyclistes.

LÉGENDE

Piste et voie verte sécurisées	Chemin	Parc d'activité	Établissement scolaire
Bande cyclable	Zone 30	Centre commercial	Établissement sportif
		Établissement de santé	Ferme et cueillette
		Administration et organisme public	Administration de parking
		Parking vélo sécurisé	Parking vélo accès libre
		Gare	

© Clulab-Cartogis, Les Contributeurs OpenStreetMap, Versailles Grand Parc, Shutterstock, édition : décembre 2019

07 conseils pratiques

- Attachez votre vélo, même si vous entrez dans un commerce quelques minutes.
- Attachez toujours votre vélo à un point fixe, en particulier dans les espaces privés comme les cours intérieures, les locaux vélos.
- Utilisez un antivol de bonne qualité, évitez les câbles fins, les U sont plus solides.
- Utilisez un deuxième antivol différent si possible.
- Utilisez les arceaux et range-vélos à l'entrée des aires piétonnes : ce sera plus confortable pour vous et pour les piétons.
- Faites marquer votre vélo, plus d'information sur : www.bicycode.org
- Et si malgré tout cela, vous ne retrouvez plus votre vélo, contactez la police nationale et/ou la gendarmerie ou sont répertoriés tous les vélos retrouvés par les forces de l'ordre.

STATIONNEMENT VÉLO SÉCURISÉ

Consigne sécurisée de la **gare de Versailles Chantiers** (80 places) : www.velo.versailles.fr
 Consigne sécurisée de la **gare de Chaville-Vélizy** (24 places) : www.resaplace.com/fr/parking/chaville-100

La réparation des vélos

- MG Scooters**
22 rue Général Leclerc
78000 Versailles
Tél : 01 30 21 17 13
- Cycles Jacquot**
78000 Versailles
Tél : 01 39 50 06 17
- Pur Vélo**
31 avenue Saint Cloud
78000 Versailles
Tél : 01 39 66 01 99
- Vélo Monde**
2 rue Ménard
78000 Versailles
Tél : 01 30 21 32 62
- Ze Bike Shop**
69 avenue Saint Cloud
78000 Versailles
Tél : 01 39 51 93 63
- Cycto Pierrot**
1 rue Pierre Genouville,
78150 Le Chesnay
Tél : 07 60 99 96 16

La protection des cyclistes

« VOTRE SÉCURITÉ DÉPEND ÉGALEMENT DE L'ÉTAT ET DE L'ÉQUIPEMENT DE VOTRE VÉLO. »

Les équipements obligatoires :

- Un avertisseur sonore.
- 2 phares, un blanc à l'avant et un rouge à l'arrière.
- Des catadioptres, un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière, un derrière chaque pédale et enfin au niveau de chaque roue pour être visible latéralement.
- Des freins efficaces.

Les équipements conseillés pour plus de sécurité et de visibilité :

- Le casque n'est pas obligatoire (sauf pour les enfants de moins de 12 ans).
- L'écarteur de danger permet aux véhicules qui vous dépassent de respecter les distances de sécurité.
- Le port de vêtements clairs ou l'utilisation de dispositifs réfléchissants (gilets, brassards lumineux...) assure une meilleure visibilité la nuit.

La sécurité routière

« RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE ET LES AUTRES USAGERS »

Cohabitation piétons/cyclistes
Il est interdit aux cyclistes de rouler sur les trottoirs sauf pour les enfants de moins de 8 ans. Dans les aires piétonnes, les piétons sont prioritaires. Cyclistes, adoptez votre vitesse à la densité des piétons ou mettez pied à terre.

Sas Vélo
Il permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge.

Tourne-à-droite des véhicules à un carrefour à feux
Avant de traverser au signal piéton vert, vérifiez qu'il n'y a pas de véhicules qui tournent dans la rue. Cyclistes et piétons sont prioritaires, mais les autres véhicules peuvent ne pas les avoir vus.

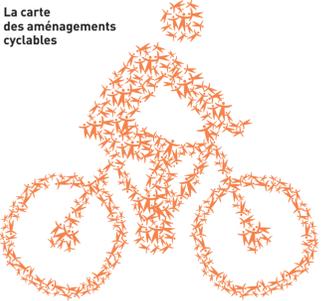
Angle mort des automobiles et poids lourds
Ne pas dépasser les autres véhicules (voiture, bus ou camion) par la droite.

Portière/usagers
Ne pas raser les voitures en stationnement. Une portière peut s'ouvrir inopinément. Soyez attentif aux enfants et piétons qui traversent la chaussée.



L'AGGLO À VÉLO

La carte des aménagements cyclables



Promouvoir et favoriser le vélo et plus généralement les modes actifs est l'un des objectifs principaux de l'Agglo tant pour les trajets domicile-travail, que pour le loisir. Cette carte, également disponible en version interactive, propose de découvrir les itinéraires cyclables sécurisés et partagés. Ces aménagements ont été en partie financés par l'Agglo et ses communes membres, ainsi que la Région Île-de-France et les Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne.

➔ S'INFORMER ET NOUS CONTACTER

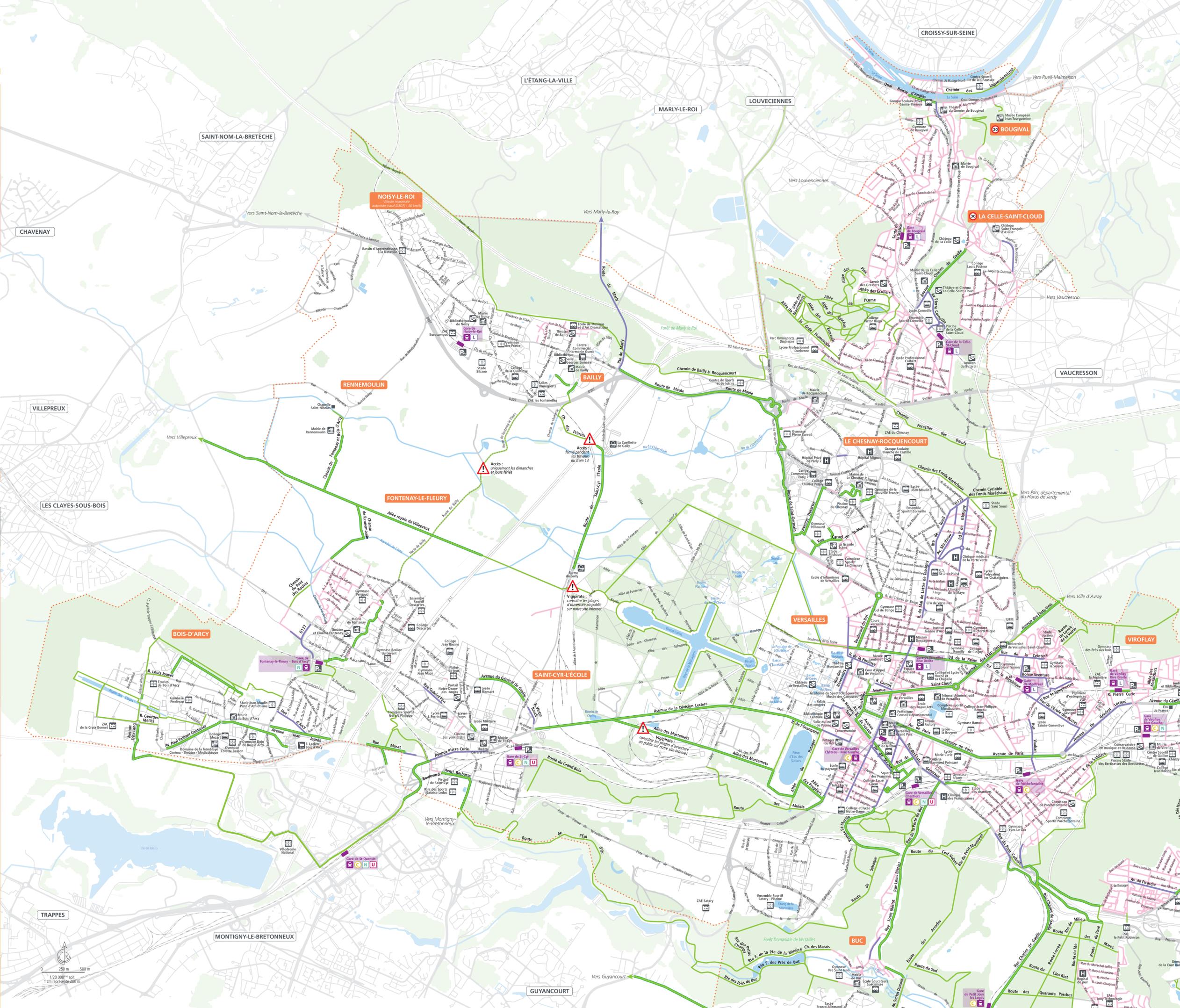
deplacements.versaillesgrandparc.fr
Application dynamique des mobilités sur Versailles Grand Parc

deplacements@agglovgp.fr
Contact du service (questions, suggestions)



LÉGENDE

	Piste et voie verte sécurisées
	Chemin
	Bande cyclable
	Zone 30



© Latitude Cartagine, Les Contributeurs OpenStreetMap, Versailles Grand Parc, Shutterstock, édition : octobre 2019